

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2695

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des Plantées - 3° tranche - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La copropriété des Plantées fait l'objet d'une procédure de requalification dans le cadre de la politique de la ville depuis 1989. Elle se compose de sept immeubles collectifs (quatre de huit étages et trois de quatre étages), de 346 pavillons, d'un centre commercial et de 175 garages.

Le quartier a connu d'importantes restructurations urbaines (création d'une place, réaménagement de voiries, etc.) ; tous les immeubles ont fait l'objet de travaux sur le bâti et certains sur leur pied d'immeuble.

La requalification des abords de l'immeuble Ajaccio s'intègre à cette intervention publique globale sur la copropriété des Plantées et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme totale de 430 723 en dépenses et de 241 055 en recettes pour l'aménagement de ces espaces extérieurs, par délibérations du conseil de Communauté en date des 18 mars 2002 et 15 septembre 2003.

Les espaces concernés sont les périmètres de l'immeuble Ajaccio et son parc de stationnement.

Ces travaux portent sur :

- la résidentialisation des espaces par marquage des espaces publics et privés par des végétaux,
- la requalification et la réorganisation des places de stationnement du côté des entrées,
- les plantations végétales qui soulignent les entrées d'immeubles,
- la création d'espaces de détente paysagers,
- la différenciation des périmètres de chacun des immeubles par les aménagements afin d'anticiper la scission future de la copropriété.

Plusieurs modifications de ce programme conduisent le Bureau à individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 141 370 en dépenses et de 47 800 en recettes, faisant suite à :

- la réévaluation du montant des travaux estimé par l'étude de cadrage de 1999 à 321 407 et porté cinq ans après à 383 545 TTC : + 62 138 ,
- le coût de la maîtrise d'œuvre qui n'avait pas été répercuté correctement dans le vote de la première autorisation de programme par suite d'une erreur matérielle : + 6 603 ,
- la modification du dispositif opérationnel avec recours à un mandataire pour un montant de 59 871,76 TTC de rémunération et de 2 275,24 TTC de frais financiers : + 62 147 ,
- des frais d'études techniques : + 10 482 .

Le coût total de l'opération s'établirait à 572 093 TTC comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire ainsi que les frais divers de maîtrise d'ouvrage.

Le montage financier serait désormais le suivant :

- commune de Meyzieu	96 285	(+ 15 933)
- Etat	96 285	(+ 15 932)
- Région	96 285	(+ 15 933)
- Communauté urbaine	283 238	(+ 93 572)

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 515-27-2° alinéa du code général des collectivités locales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0523 et n° 2003-1087 en date des 18 mars 2002, 3 mars et 15 septembre 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1682 en date du 15 septembre 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le montant actualisé de l'opération de requalification des abords de l'immeuble Ajaccio à Meyzieu à hauteur de 599 802 TTC avec le nouveau plan de financement suivant :

- commune de Meyzieu	96 285	,
- Etat	96 285	,
- Région	96 285	,
- Communauté urbaine	283 238	.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer les conventions y afférant avec la copropriété des Plantées et la commune de Meyzieu,
- b) - solliciter auprès de l'Etat et de la Région les subventions au taux maximum.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 15 septembre 2003 sur l'opération n° 606 - Meyzieu : Plantées Ajaccio 4 pour un montant de 430 723 en dépenses et 241 055 est complétée pour un montant de 141 370 en dépenses et de 47 800 en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- en dépenses :

- . 20 000 en 2005,
- . 121 370 en 2006,

- en recettes :

- . 47 800 en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,